

« Notre parlement est plus crédible »

WALLONIE Selon André Antoine, l'assemblée régionale a trouvé une nouvelle vitalité

- Le président dresse le bilan du travail parlementaire wallon.
- L'explosion des activités et l'intensification des travaux sont manifestes.
- Gare au point de rupture !

Est-ce bien raisonnable ? La semaine dernière, le parlement wallon a achevé au grand galop la première année de sa dixième législature : une plénière le jeudi, un mardi concédé au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, trois débats d'actualité en commission (OIP Santé, formation en alternance, politique du logement), de longues auditions sur les grèves dans les TEC, mais surtout (tenez-vous bien !) 186 questions orales ou interpellations en commission.

« Le parlement a trouvé une nouvelle vitalité », se réjouit André Antoine (CDH), le président de l'assemblée, qui n'est pas pour rien dans ce renouveau comme dans l'appétit de travail qui a gagné les élus. Même ses adversaires politiques lui reconnaissent ce mérite.

Mais le parlement wallon n'a-t-il pas les yeux plus gros que le ventre ? « Il est certain que dans l'équilibre entre la Région et la Fédération, la sixième réforme de l'Etat a conforté la priorité du fait régional, avec un impact direct sur la vie parlementaire à Namur, qui devra s'affirmer de plus en plus », souligne André Antoine.

Les chiffres parlent en faveur du raisonnement présidentiel : le parlement de Wallonie,

comme il convient de dire désormais, traite un budget régional de 13,5 milliards, qui est 25,58 fois supérieur à celui dont disposait le premier conseil régional en 1980. « A lui seul, ce montant nous impose de mener une activité parlementaire extrêmement crédible », insiste-t-il.

Pas si simple : les élections et notamment les nouvelles règles sur le cumul des mandats ont eu pour conséquence de renouveler l'assemblée à 53 % (on notera au passage que le parlement est féminin à 43 %). L'accent est logiquement mis sur la formation des élus : pratiques parlementaires, appui technologique, apprentissage linguistique, techniques budgétaires avec l'appui de la Cour des comptes, prochain contact avec le Conseil d'Etat...

« La session 2014-2015 s'achève sur un constat évident : l'assiduité des parlementaires et leur taux d'activité n'ont jamais été aussi importants », constate André Antoine avec satisfaction. Ils ont ainsi eu à traiter 48 projets de décret déposés par le gouvernement contre 22, lors de la première année de la législature précédente. »

Un phénomène annuel qui peut se résumer en quelques statistiques spectaculaires : 2.744 interpellations et questions orales, 3.491 questions écrites, 54 propositions de résolution et 60 propositions de décret... Par rapport à l'entame de la législature précédente, tous les records sont battus : on avait dénombré alors 1.103 questions orales et interpellations, 2.099 questions écrites, 14 propositions de résolution et 12 propositions de décret...

Et ce n'est pas fini ! Les commissions ont pris l'habitude cette année d'organiser des auditions pour éclairer les élus sur

des questions sensibles : 118 personnes ont ainsi été reçues au Saint-Gilles contre 16 à la même époque en 2009-2010. Ajoutons encore cette pratique des débats en séance plénière sur des dossiers d'actualité : 16 cette année contre 9 cinq ans plus tôt. Sans oublier l'accueil de personnalités (Bettel, Coene, Van Rompuy...) dans le souci d'ouvrir le parlement sur le monde.

Une boulimie de travail louable, mais qui n'évite pas les écueils : pour les questions parlementaires, des thématiques qui ne sont pas toujours d'un grand intérêt et se complaisent parfois dans le sous-localisme, des débats qui se chevauchent ou se répètent, des auditions dont l'intérêt est variable et des conditions de travail pour les députés qui restent problématiques...

« Il faut encore moderniser le parlement », reconnaît André Antoine. Je compte beaucoup sur la conférence des présidents, qui devient le véritable moteur politique de notre institution et doit avoir une influence forte sur l'organisation des travaux. »

Ce ne sera pas un luxe : dès la rentrée, un nouveau règlement sera d'application. « Il ouvre les portes aux citoyens, ce qui va modifier notre approche de la vie parlementaire. Les députés vont

avoir d'autres armes pour interroger le gouvernement qui aura, lui, d'autres obligations à remplir à l'égard des élus », résume André Antoine. Nous devons rechercher l'efficacité sur une semaine de travail qui s'étendra forcément vers quatre ou cinq

jours. »

Dans l'opinion, le parlement wallon a longtemps évolué en deuxième division. « C'est de l'histoire ancienne, conclut André Antoine. Des initiatives comme le droit de pétition, la commission pour le renouveau démocratique ou celle qui organise le dialogue avec les autres niveaux de pouvoir illustrent notre crédibilité. En matière de vie parlementaire, nous sommes à la pointe. » ■

ERIC DEFFET

EN SEPTEMBRE

Double anniversaire

A l'automne, le parlement de Wallonie célébrera un double anniversaire. Il y a trente-cinq ans, le conseil régional wallon se réunissait pour la première fois dans un hôtel de la banlieue namuroise. Il y a vingt ans, les premiers députés wallons étaient des élus directs, sans transiter par la case fédérale. Ces deux événements feront l'objet de colloques et d'animations ouvertes au grand public.

Plus prosaïquement, la rentrée parlementaire sera marquée par l'entrée en vigueur du nouveau règlement du parlement. Cette réforme sera notamment l'occasion d'une plus grande ouverture vers la société wallonne à travers le droit de pétition ou un mécanisme de consultation du public pour les projets et propositions examinés au parlement. Dès septembre également, les séances plénières seront retransmises en direct sur les écrans des onze télévisions locales.